

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 536

Artikel: C'est la vie : chronique d'un quartier
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022293>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tion des projets. Or, l'exemple de la région du Pays d'Enhaut, dont les travaux forcent le respect, montre bien toute l'utilité d'un responsable. Le montant mis à disposition enfin montre que le Conseil d'Etat n'a pas voulu renforcer l'action fédérale par un programme cantonal à la mesure des difficultés économiques des régions concernées.

Alors qu'il aurait été souhaitable de mettre d'emblée dans la loi un montant de 25 millions au titre de prêt, somme identique à celle réservée au canton de Vaud par la Confédération, le Conseil d'Etat n'est allé que jusqu'à 20 millions, combattant bec et ongle l'augmentation de 5 millions demandée par la commission du Grand Conseil. Pas convaincants ni réalistes, les arguments développés par le chef radical du département AIC: en soutenant que rien ne pressait car sur les 500 mil-

lions de crédit votés par la Confédération 30 seulement avaient été accordés, M. Debétaz se trompait; en réalité 122 millions sont déjà engagés dont aucun il est vrai n'est allé au canton de Vaud.

Il aurait peut-être aussi fallu dire que l'emprunt auprès du canton de Vaud, nécessaire pour la réalisation de la première étape du programme de développement de la région du Pays d'Enhaut, s'élève à 8 millions. Etant donné que la population du Pays d'Enhaut ne représente que le 1% de la population du canton et que 17% de celle-ci se trouve habiter un région de montagne, il n'est pas difficile de constater que cette somme sera rapidement insuffisante. De deux choses l'une, soit il faudra ramener les projets à des proportions dérisoires, soit il faudra que M. Debétaz revienne devant le Grand Con-

seil pour demander une rallonge (ce qui est toujours possible).

Sur un plan général, la discussion a heureusement permis de lever un peu le voile recouvrant le projet de loi sur la régionalisation vaudoise et de démontrer que d'autres régions que celles de montagnes, notamment la Haute et la Basse Broye, méritent un soutien économique. Ces quelques ouvertures encore trop vagues pour être prometteuses constituèrent les seuls moments positifs du débat. Pour l'heure on prendra acte en le regrettant, du fait que l'introduction de la régionalisation n'a visiblement pas mobilisé le département AIC.

Sûr que l'on reparlera de la LIM dans le canton de Vaud.

C'EST LA VIE

Chronique d'un quartier

Pour ceux qui connaissent Genève, l'action se déroule dans le quartier de la Servette (avenue Wendt, rue Ernest-Pictet, rue Luserna). Mais elle pourrait se passer dans n'importe quelle ville.

En quelques années, les blocs locatifs ont poussé, alignés au cordeau, parfois jusqu'à treize étages empilés. Quelques arbrisseaux, des morceaux de gazon. Le quartier est quadrillé de rues, circulation oblige. Reste un triangle, une quarantaine de maisons, basses et vieilles, entourées de jardinet. Son avenir: la démolition, pour faire place à de nouveaux locatifs. Le 12 février dernier, une assemblée réunit plus de 150 habitants résolus à s'opposer à ce projet, résolus à maintenir un poumon à ce quartier déjà fortement urbanisé. Une pétition est lancée, une association est constituée. Le 1^{er} mars, un arbre est planté sur une des parcelles visées.

A travers cette action, les habitants s'engagent, ils manifestent leur volonté de participer à l'aménagement du quartier.

Dans la «Feuille d'avis officiels du canton de Genève», on peut lire, en date du 14 février, l'information suivante:

Vente par la société «Constructions Nouvelles» SA à M. Gérard Dubuis, les parcelles 846 de 261 m², 847 de 43 m², 11 avenue Soret. Prix: Fr. 325 000.—

Ce terrain se trouve dans la «zone villas» condamnée, citée plus haut.

Une rapide visite au Registre foncier permet d'apprendre qu'il a été cédé par son propriétaire, M. Robert Martinoli, à la SA «Constructions Nouvelles» en date du 14 août 1979 pour la somme de Fr. 195 000.—. En six mois, le prix de la parcelle a donc augmenté de 66%.

Le Registre du commerce nous informe que «Constructions Nouvelles» SA est une «entreprise générale du bâtiment qui peut faire, soit

pour son compte, soit pour le compte de tiers, toutes opérations financières, commerciales et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son but». En clair, notamment, spéculer (ses administrateurs: M. Ami-Auguste Delessert et M^{me} Lydie Gruaz à Genève).

A noter encore que la dernière décision du Conseil municipal genevois (législatif) relative au plan d'aménagement dudit périmètre date de septembre 1979 (entre les deux ventes).

Vendredi 29 février, 23h.30. Deux femmes, une mère et une fille, apposent des slogans hostiles à la démolition de l'immeuble sis 34 rue de la Servette sur les murs mêmes voués à la disparition (cet immeuble a été le théâtre d'une violente explosion due à une fuite de gaz il y a quelques mois et la Ville, propriétaire, semble l'avoir condamné; condamnation qui faciliterait grandement l'élargissement de cette artère en direction de la Gare). Survient une voiture de police. Les femmes sont embarquées. Elles ne seront libérées que quatorze heures plus tard.

Vivre à la Servette.